

NATIONAL MOTH A FOILS - GRADE 4
&
SAINT PIERROISE 2026 – Grade 5A
SOCIETE DES REGATES DE SAINT-PIERRE QUIBERON
Avec le soutien de l'I2N (ex Ecole Nationale de Voile et des Sports Nautiques)
du 22/05/2026 au 25/05/2026 – ENVSN



*La mention [NP] (No Protest) dans une règle des instructions de course (IC) signifie qu'un bateau ne peut pas réclamer contre un autre bateau pour avoir enfreint cette règle. Ceci modifie la RCV 60.1(a).
La mention [DP] dans une règle des IC signifie que la pénalité pour une infraction à cette règle peut, à la discrétion du jury, être inférieure à une disqualification.*

1. REGLES

L'épreuve est régie par

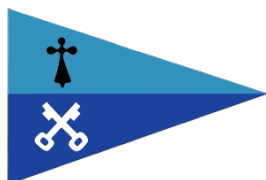
- 1.1 - les règles telles que définies dans *Les Règles de Course à la Voile (2025-2028)*.
- 1.2 - les prescriptions nationales traduites en anglais pour les concurrents non francophones
- 1.3 - les règlements fédéraux
- 1.4 - les règles de classe IMCA
- 1.5 - en cas de traduction de l'AC ou de ces IC, le texte français prévaudra.
- 1.6 - Les manifestations sportives sont avant tout un espace d'échanges et de partage accessible à toutes et à tous. A ce titre, il est demandé aux concurrents, aux concurrentes, aux accompagnateurs et aux accompagnatrices de se comporter en toutes circonstances, à terre comme sur l'eau, de façon courtoise et respectueuse indépendamment de l'origine, du genre ou de l'orientation sexuelle des autres participants, participantes, accompagnateurs ou accompagnatrices. Un concurrent, une concurrente, un accompagnateur ou une accompagnatrice qui ne respecterait pas ces principes pourra être pénalisé selon la RCV 2 ou 69.

2. MODIFICATIONS AUX INSTRUCTIONS DE COURSE

- 2.1 Toute modification aux IC sera affichée au plus tard 2 heures avant le signal d'avertissement de la course dans laquelle elle prend effet, sauf tout changement dans le programme des courses qui sera affiché avant 20h00 la veille du jour où il prendra effet.

3. COMMUNICATIONS AVEC LES CONCURRENTS

- 3.1 Les avis aux concurrents seront affichés sur le tableau officiel d'information situé Salle Pen Duick de l'ENVSN (entrée de la restauration) et consultables en ligne : <http://www.srsp.fr/page/index.html> et sur le site WhatsApp de la compétition.



3.2 [DP] [NP] Pendant qu'il est en course, sauf en cas d'urgence, un bateau ne doit ni émettre ni recevoir de données vocales ou de données qui ne sont pas disponibles pour tous les bateaux.

4. CODE DE CONDUITE [DP] [NP]

4.1 Les concurrents et les accompagnateurs doivent se conformer aux demandes justifiées des arbitres.

4.2 Les concurrents et les accompagnateurs doivent gérer tout équipement fourni par l'autorité organisatrice avec soin, en bon marin, conformément aux instructions d'utilisation et sans gêner son fonctionnement.

5. SIGNAUX FAITS A TERRE

5.1 Les signaux faits à terre sont envoyés au mât de pavillons situé devant les hangars de l'ENVSN.

5.2 Quand le pavillon Aperçu est envoyé, le signal d'avertissement ne pourra pas être fait moins de 30 minutes après l'affalé de l'Aperçu (ceci modifie Signaux de course).

6. PROGRAMME DES COURSES

6.1 Dates des courses :

DATE	A	
Vendredi 22 Mai	13h00	1 ^{er} Signal d'Avertissement pour courses à suivre
Samedi 23 Mai	12h00	1 ^{er} Signal d'Avertissement pour courses à suivre
Dimanche 24 Mai	12h00	1 ^{er} Signal d'Avertissement pour courses à suivre
Lundi 25 Juin	11h00	1 ^{er} Signal d'Avertissement pour courses à suivre
	Dès que possible	Remise des prix à l'ENVSN

6.2 3 courses par jour, si possible 4.
Néanmoins une 5^{ème} pourra être ajoutée en cas de retard dans le programme, ou si les conditions météorologiques indiquent que le programme ne pourra pas être respecté les jours suivants.

6.3 Le dernier jour de course programmé, aucun signal d'avertissement ne sera fait après 14h30

7. PAVILLONS DE CLASSE

Le pavillon de classe est un pour les Moth à Foil et pour les Switch : Pavillon **Moth à Foil** ou pavillon **BLANC**

8. ZONES DE COURSE

L'emplacement des zones de course est défini en **annexe ZONES DE COURSE**.

9. LES PARCOURS

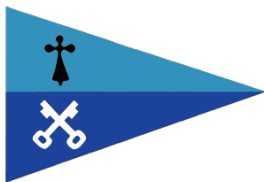
9.1 Les parcours sont décrits en **annexe PARCOURS** en incluant l'ordre dans lequel les marques doivent être passées et le côté duquel chaque marque doit être laissée.

9.2 Au plus tard au signal d'avertissement, le comité de course indiquera le numéro du parcours à effectuer, et, si nécessaire, le cap et la longueur approximatifs du premier bord du parcours, le tout sur un tableau à l'arrière du bateau comité.

10. MARQUES

10.1 Les marques de parcours sont données en annexe des parcours.

10.2 Un bateau du comité de course signalant un changement d'un bord du parcours est une marque.



11. ZONES QUI SONT DES OBSTACLES

Les zones considérées comme des obstacles sont précisées en **Annexe ZONES DE COURSE**.

12. LE DEPART

12.1 La ligne de départ sera entre le mât arborant un pavillon orange sur le bateau du comité de course à l'extrémité tribord et le côté parcours de la marque de départ à l'extrémité bâbord.

12.2 Pour prévenir les bateaux qu'une course ou séquence de courses va bientôt commencer, un pavillon orange sera envoyé avec un signal sonore **1 minute** au moins avant l'envoi du signal d'avertissement. (ceci modifie la RCV 26)

12.3 La procédure de départ sera le système 1 de la RCV 26

12.4 Un bateau qui ne prend pas le départ au plus tard **4 minutes** après son signal de départ sera classé DNS sans instruction (ceci modifie les RCV A5.1 et A5.2).

13. CHANGEMENT DU BORD SUIVANT DU PARCOURS

Non applicable

14. L'ARRIVEE

La ligne d'arrivée sera entre un mât arborant un pavillon bleu à l'extrémité tribord et le côté parcours de la marque d'arrivée à l'extrémité bâbord.

15. SYSTEME DE PENALITE

15.1 La RCV 44 est modifiée et remplacée par ce qui suit.

44.1 : un bateau peut effectuer une pénalité quand il est susceptible d'avoir enfreint une ou plusieurs règles du chapitre 2 ou la règle 31 dans un incident pendant qu'il est en course. La pénalité est : dès que possible après l'incident :

(a) Lors d'un bord de route vers une marque au vent, il doit empanner et, dès que cela est raisonnablement possible, lofer pour suivre une route au près.

(b) Lors d'un parcours vers une marque sous le vent ou vers la ligne d'arrivée, il doit virer de bord et, dès que cela est raisonnablement possible, s'écarter d'une route qui est à plus de quatre-vingt-dix degrés du vent réel.

Cependant, (1) quand un bateau peut avoir enfreint une règle de la partie 2 et la règle 31 dans le même incident, il n'a pas besoin de prendre la pénalité pour avoir enfreint la règle 31 ;

(2) si le bateau a causé des blessures ou des dommages sérieux ou, malgré une pénalité, a gagné un avantage significatif dans la course ou la série par son infraction, sa pénalité doit être d'abandonner.

16. TEMPS CIBLE ET TEMPS LIMITES

16.1 Les temps sont les suivants :

Classe	Temps cible	Temps limite pour finir pour le 1 ^{er}
MOTH	20 minutes	20 minutes

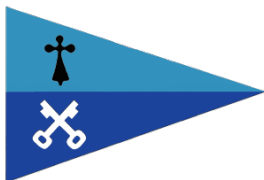
16.2 Afin de limiter le temps d'attente entre courses, si le Comité juge que des bateaux ne pourront finir dans le temps limite, il pourra décider de les faire remorquer jusqu'à la zone de départ. En cas de refus du concurrent, le Comité pourra débiter une nouvelle séquence de départ, sans attendre ce concurrent.

16.3 Le non-respect du temps cible, du temps limite ou du paragraphe 16.2 ne sera pas un motif de réparation (ceci modifie la RCV 61.1.)

17. RECLAMATIONS ET DEMANDES DE REPARATION

17.1 Les formulaires de demandes d'instruction sont disponibles au secrétariat du jury situé Salle Pen Duick à l'ENVSU.

17.2 Le temps limite de réclamation est de 60 minutes après que le dernier bateau a fini la dernière course du jour ou après que le comité de course a signalé qu'il n'y aurait plus de course ce jour, selon ce qui est le plus tard.



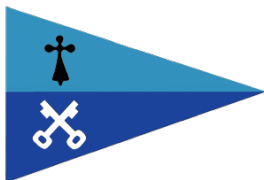
- L'heure limite sera affichée sur le tableau officiel d'information.
- 17.3 Des avis seront affichés au plus tard 30 minutes après le temps limite de réclamation pour informer les concurrents des instructions dans lesquelles ils sont parties ou appelés comme témoins. Les instructions auront lieu dans la salle du jury situé à l'ENVSN (Salle Pen Duick). Elles commenceront à l'heure indiquée au tableau officiel d'information.
- 17.4 Les avis de réclamations provenant du Comité de Course, du Comité Technique, ou du Jury seront affichés pour informer les bateaux selon la RCV 60.2(a)(2).
- 17.5 Les infractions aux instructions suivantes ne pourront faire l'objet d'une réclamation par un bateau (ceci modifie la RCV 60.1) :
- Départ : bateaux en attente,
 - Règles de sécurité,
 - Publicité de l'épreuve,
 - Bateaux accompagnateurs,
 - Communication radio.
- 17.6 Le dernier jour de course programmé, une demande de réparation doit être déposée :
- a) dans le temps limite de réclamation si la partie demandant la réparation a été informée de la décision la veille,
 - b) pas plus tard que 30 minutes après que la décision a été affichée.
(ceci modifie la RCV 61.2(b))

18 CLASSEMENT

- 18.1 3 courses validées sont nécessaires pour valider la compétition.
- 18.2 a) Quand 6 courses ou moins ont été validées, le score d'un bateau dans une série sera le total des scores de ses courses.
- b) Quand de 7 à 12 courses ont été validées, le score d'un bateau dans une série sera le total des scores de ses courses à l'exclusion de son plus mauvais score.
- c) Quand 13 courses ou plus ont été validées, le score d'un bateau dans une série sera le total des scores de ses courses à l'exclusion de ses deux plus mauvais scores.
- 18.3 Système Grand Prix Finish :
Quand le premier bateau termine le parcours, en ayant effectué le nombre de tours demandé, le comité de course à l'arrivée envoie immédiatement le pavillon bleu avec un signal sonore. Ceci modifie les signaux de course.
Le pavillon bleu sera affalé à la fin de la fenêtre d'arrivée ou quand le dernier bateau finit.
- 18.4 Quand le premier bateau termine le parcours, en ayant effectué le nombre de tours demandé, et passe l'arrivée, tous les bateaux finissant le parcours dans les temps seront considérés comme ayant fini, indépendamment du nombre de tours effectués.
Leur position dans la course sera établie à partir de l'ordre d'arrivée et du nombre de tours effectués.
Les bateaux ayant effectués le nombre de tours demandé, seront classés devant les bateaux qui auront effectués un tour de moins que le nombre demandé.
Les bateaux ayant effectués 1 tour de moins que le nombre de tours demandé, seront classés devant les bateaux qui auront effectués deux tours de moins que le nombre demandé.
- Les bateaux qui n'auront pas effectués un tour complet, où qui auront fini après un délai de 10 minutes après le premier ayant effectué le parcours et fini, seront classés DNF. (Ceci modifie les RCV 35, A4 et A5)

19 REGLES DE SECURITE

- 19.1 *[DP] [NP]* Un émargement (sortie et retour) sera mis en place. Les concurrents devront alors apposer leur signature sur une liste des concurrents inscrits mise à leur disposition devant les hangars de l'I2N (ex ENVSN)



Emargement départ : 1 heure avant le premier signal de départ valide du jour. Délais pour émarger : Les concurrents doivent émarger dès leur retour à terre, et au plus tard 30 minutes après l'arrivée du dernier.

19.2 Pénalités pour non émargement :

Une omission à l'émargement entraînera une pénalité de 10 % du nombre des inscrits.

Cette pénalité est applicable :

- à la première course du jour pour une omission d'émargement départ
- à la dernière course du jour pour une omission d'émargement retour
- à l'ensemble des courses du jour pour omission d'émargement départ et retour

19.3 *[DP] [NP]* Un bateau qui abandonne une course doit le signaler au comité de course aussitôt que possible.

19.4 Le port d'un équipement individuel de flottabilité est obligatoire, sauf brièvement pour changer ou ajuster un vêtement ou un équipement personnel, cela modifié la règle 40.

20. REMPLACEMENT DE CONCURRENTS OU D'EQUIPEMENT

20.1 *[DP]* Le remplacement de concurrents ne sera pas autorisé.

20.2 *[DP]* Conformément à la jauge MOTH le remplacement de toutes parties est autorisé sauf coque et barreur. Le changement de foil est uniquement autorisé à terre sur le site de l'ENVSAN.

21. CONTROLES DE JAUGE ET D'EQUIPEMENT

21.1 Un bateau ou son équipement peuvent être contrôlés à tout moment pour vérifier la conformité aux règles de classe et aux instructions de course.

21.2 *[DP]* Sur l'eau, un membre du comité technique peut demander à un bateau de rejoindre immédiatement une zone donnée pour y être contrôlé.

22. BATEAUX OFFICIELS

Les bateaux officiels sont identifiés

- Bateaux Comité : Pavillon ou logo SRSP
- Bateaux Jury : Pavillon Jaune marqué JURY
- Bateaux accompagnateur : Flamme Blanche *[DP] [NP]*

23. ACCOMPAGNATEURS

23.1 *[DP] [NP]* Les accompagnateurs doivent rester en dehors des zones où les bateaux courent depuis le signal préparatoire de la première classe à prendre le départ jusqu'à ce que tous les bateaux aient fini ou abandonné ou que le comité de course signale un retard, un rappel général ou une annulation.

23.2 La réglementation des conditions d'intervention des accompagnateurs sur les compétitions de la FFVoile s'appliquera.

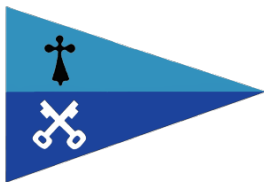
23.3 *[DP] [NP]* Les bateaux accompagnateurs doivent avoir à bord :

- Des gilets de sauvetage (mini 50N) portés en permanence par toutes les personnes à bord
- Une VHF
- Un couteau
- Une ancre et une ligne de mouillage adaptée
- Un bout de remorquage flottant de 10mm de diamètre et de 15m de long
- Un dispositif de coupe circuit en cas de chute qui doit être connecté au pilote tant que le moteur est en marche. Un deuxième coupe circuit doit être dans le bateau

Les pilotes des bateaux accompagnateurs doivent se conformer à toute demande des arbitres ou des représentants de l'autorité organisatrice, particulièrement celles concernant l'assistance. Les bateaux accompagnateurs doivent respecter les règles de navigation en vigueur localement, en particulier le respect des limitations de vitesse dans les différentes zones.

24. EVACUATION DES DECHETS

Les débris peuvent être placés à bord des bateaux officiels ou accompagnateurs.



25. EMBLEMES

[DP] Les bateaux doivent être maintenus à la place qui leur a été attribuée quand ils se trouvent dans le parc à bateaux de l'ENVSN.

26. PRIX

Les prix seront attribués par la SRSP pour 1er, 2eme et 3eme au classement général des Moth a Foil

Un prix spécial sera attribué au 1^{er} Moth à Foil d'ancienne génération.

Un prix sera attribué au premier Switch.

Arbitres désignés :

Président du Jury : Alain Chenebault

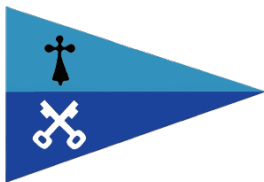
Président du comité de course : Patrick Longuet

Adjoints du comité de course: Philippe Blanquefort

Jérôme Ledoyen

Secrétaire de Comité de course : Mireille Longuet

Résultats : Francine Abramowitz



ANNEXE PRESCRIPTIONS FEDERALES

FFVoile Prescriptions to RRS 2021-2024 translated for non-francophone competitors

FFVoile Prescription to **RRS 25.1** (*Notice of race, sailing instructions and signals*):

For events graded 4 and 5, standard notices of race and sailing instructions including the specificities of the event shall be used. Events graded 4 may have dispensation for such requirement, after receipt of FFVoile approval, received before the notice of race has been published.

For events graded 5, posting of sailing instructions will be considered as meeting the requirements of RRS 25.1 application.

(*) FFVoile Prescription to **RRS 64.4** (*Decisions on protests concerning class rules*):

The protest committee may ask the parties to the protest, prior to checking procedures, a deposit covering the cost of checking arising from a protest concerning class rules.

(*) FFVoile Prescription to **RRS 67** (*Damages*):

Any question or request related to damages arising from an incident occurred while a boat was bound by the Racing Rules of Sailing depends on the appropriate courts and cannot be examined and dealt by a protest committee.

A boat that retires from a race or accepts a penalty does not, by that such action, admit liability for damages.

(*) FFVoile Prescription to **RRS 70.5** (*Appeals and requests to a national authority*):

The denial of the right of appeal is subject to the written approval of the Fédération Française de Voile, received before publishing the notice of race. This approval shall be posted on the official notice board during the event.

(*) FFVoile Prescription to **RRS 76.1** (*Exclusion of boats or competitors*)

An organizing authority or race committee shall not reject or cancel the entry of a boat or exclude a competitor eligible under the notice of race and sailing instructions for an arbitrary reason.

(*) FFVoile Prescription to **RRS 78.1** (*Compliance with class rules; certificates*):

The boat's owner or other person in charge shall, under his sole responsibility, make sure moreover that his boat complies with the equipment and security rules required by the laws, by-laws and regulations of the Administration.

(*) FFVoile Prescription to **RRS 86.3** (*Changes to the racing rules*):

An organizing authority wishing to change a rule listed in RRS 86.1(a) in order to develop or test new rules shall first submit the changes to the FFVoile, in order to obtain its written approval and shall report the results to FFVoile after the event. Such approval shall be mentioned in the notice of race and in the sailing instructions and shall be posted on the official notice board during the event.

(*) FFVoile Prescription to **RRS 88.2** (*Changes to prescriptions*):

Prescriptions of the FFVoile shall not be changed in the notice of race and sailing instructions, except for events for which an international jury has been appointed.

In such case, the prescriptions marked with an asterisk (*) shall not be changed in the notice of race and sailing instructions. (The official translation of the prescriptions, downloadable on the FFVoile website www.ffvoile.fr, shall be the only translation used to comply with RRS 90.2(b)).

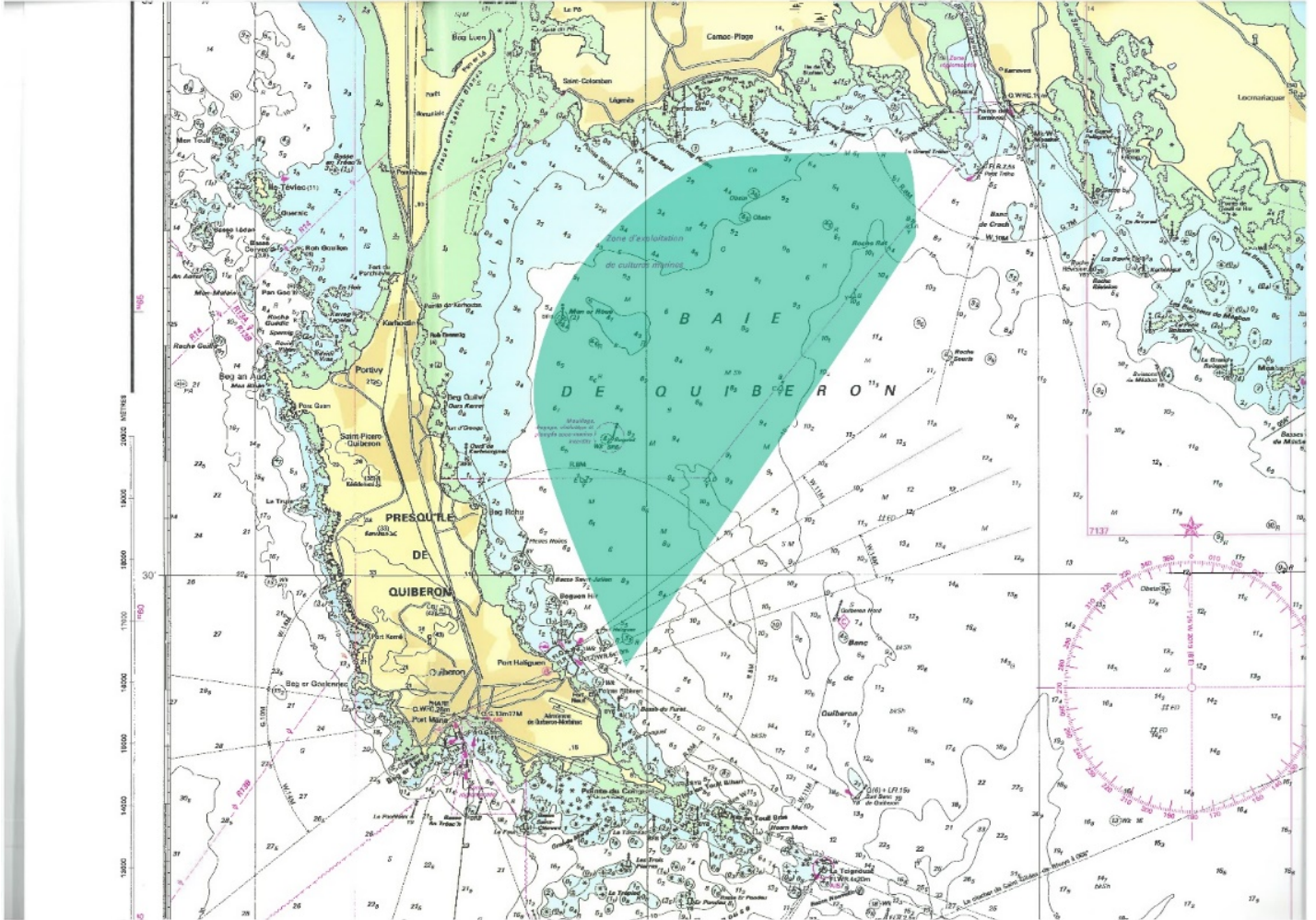
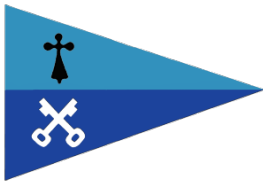
(*) FFVoile Prescription to **RRS 91(b)** (*Protest committee*):

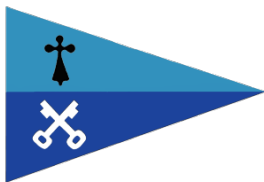
The appointment of an international jury meeting the requirements of Appendix N is subject to prior written approval of the Fédération Française de Voile. Such approval shall be posted on the official notice board during the event.

FFVoile Prescription to **APPENDIX R** (*Procedures for appeals and requests*):

Appeals shall be sent to the head-office of Fédération Française de Voile, 17 rue Henri Bocquillon, 75015 Paris – email: jury.appel@ffvoile.fr, using preferably the appeal form downloadable on the website of Fédération Française de Voile: <http://espaces.ffvoile.fr/media/127235/formulaire-dappel.pdf>

ANNEXE ZONES DE COURSE





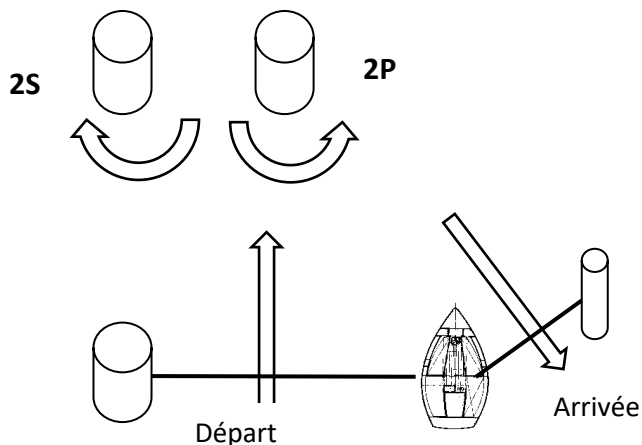
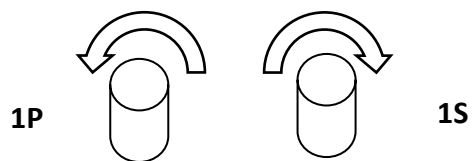
ANNEXE PARCOURS

Parcours 1 (P1) : Départ, Porte 1S/1S, 2P, Arrivée

Parcours 2 (P2) : Départ, Porte 1S/1P, Porte 2S/2P, Porte 1S/1P, 2P, Arrivée

Parcours 3 (P3) : Départ, Porte 1S/1P, Porte 2S/2P, Porte 1S/1P, Porte 2S/2P, Porte 1S/1P, 2P, Arrivée

Nota : Le système GP FINISH (IC 18.3) sera appliqué



Marques

Départ	1/2/3S et 3P	Arrivée
Bateau Comité + conique Jaune	Bouées coniques Noires	Bateau Comité + Frite Jaune